

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<u>Séance du 11 juillet 2020</u>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<u>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</u> <u>MAGNY-EN-VEIXIN</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> <u>Dominique COURTI</u>

<u>Délibérations n° 2020-19 à 2020-20</u>
<u>Nombre de présents : 39</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>

<u>Délibération n° 2020- 21</u>
<u>Elections 1^{ère} vice-présidence - Nombre de présents : 39</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>
<u>Elections 2^{ème} vice-présidence - Nombre de présents : 38</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>
<u>Elections 3^{ère} à 5^{ème} vice-présidences - Nombre de présents : 37</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>
<u>Elections 6^{ème} à 7^{ème} vice-présidences - Nombre de présents : 38</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>

<u>Délibération n° 2020- 22</u>
<u>Nombre de présents : 38</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>

<u>Délibération n° 2020-23</u>
<u>Nombre de présents : 35</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 37</u>

<u>Délibération n° 2020-24</u>
<u>Nombre de présents : 38</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 42</u>

<u>Délibérations n° 2020-15 à 2020-27</u>
<u>Nombre de présents : 36</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 39</u>

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 15

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	PRESENT
	Alexandre DURANTE	PRESENT
AMBLEVILLE	Martine SOREL	PRESENT
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	PRESENT
ARTHIES	Sylviane TETU	PRESENT
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	PRESENT
BRAY ET LU	Christian PAUL	PRESENT
	Sylvie LEQUER	PRESENT
BUHY	Jean- Pierre DORE	PRESENT
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	PRESENT
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	PRESENT
	Olivier CAURETTE	PRESENT
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	PRESENT
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	PRESENT jusqu'à 11h10
	Alexia DERAMBURE	PRESENT à partir de 11h10
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	PRESENT
HODENT	Eric BRETON	PRESENT
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	PRESENT
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	PRESENT
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH D'ALISSAC	PRESENT
	Teresa BEYER	PRESENT
	Nadine BONAL	ABSENT
	Joël CABOT	PRESENT
	Jean- Paul DABAS	Pouvoir à M. VATEL
	Angélique DUFRERNEZ- PINCHON	PRESENT
	Julien GANDON	PRESENT
	Marie- Françoise GAZEAU	PRESENT
	Yann GRILLERE	PRESENT
	Véronique LAPLANE	Pouvoir à M. PUECH D'ALISSAC
	Jean- Pierre MULLER	ABSENT
	Catherine RACOILLET	PRESENT
	Olivier SERRE	ABSENT
Thomas VATEL	PRESENT	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	PRESENT
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	PRESENT
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	PRESENT
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	PRESENT
	Dominique COURTI	PRESENT
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	PRESENT
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	PRESENT jusqu'à 10h30
		Pouvoir à M. RICHTER

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

SAINT GERVAIS	Stéfan RICHTER	PRESENT
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Pouvoir à Mme LEPICIER- PUTO
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	PRESENT
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	PRESENT jusqu'à 11h
		Pouvoir à Mme PANTIC
		Retour à 12h20
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	PRESENT
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	PRESENT

L'an deux mille vingt, le 11 juillet 2020 à 9h05, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de MAGNY-EN-VEXIN, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Madame Dominique COURTI est désignée secrétaire de séance.

Il est indiqué :

- départ de Mme Florence BINAUX LE CLECH à 10h30 à compter de l'élection du 2^{ème} vice-président, pouvoir est donné à M. Stéfan RICHTER,
- départ de M. Serge BILLOUE à 11h00 à compter à compter de l'élection du 3^{ème} vice-président, pouvoir est donné à Mme Martine PANTIC,
- départ de M. Alain SCHMIT à 11h11 à compter de l'élection du 4^{ème} vice-président, remplacé par sa suppléante Mme Alexia DERAMBURE,
- Retour de M. Serge BILLOUE à 12h20 à compter de l'élection du 6^{ème} vice-président, annulation du pouvoir donné à Mme Martine PANTIC.

Il est indiqué pour la délibération n° 2020-23 :

- Départ de Mme Alexia DERAMBURE et reprise de M. Alain SCHMIT,
- départ de Mme Marie- Françoise GAZEAU et M. Thomas VATEL à 13h41,
- Absence momentanée de M. Luc PUECH pendant le vote.

* * * * *

Délibération n°2020-19 Délibération relative à l'élection du président de la communauté de communes

VU l'arrêté Préfectoral n°205 227 du 22 juillet 2005 portant création de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

VU l'arrêté Préfectoral n° 002360 du 14 décembre 2012 portant modification du périmètre de la Communauté de communes,

VU l'arrêté préfectoral n°A-19-321 en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2, L5211-6, L5211-7 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<u>Séance du 11 juillet 2020</u>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<u>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</u> <u>MAGNY-EN-VEXIN</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Dominique COURTI

VU le procès-verbal de l'élection du 11 juillet 2020 affiché au siège le 12 juillet 2020 ;

VU les résultats du scrutin ;

Le conseil communautaire :

- **PROCLAME** M. Jean-François RENARD président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
- **DECLARE** le Président installé.

Délibération n°2020-20 Délibération fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10 ;

CONSIDERANT que le bureau communautaire composé des vice-présidents et d'autres membres du conseil a pour vocation de préparer les ordres du jour de l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer le nombre des autres membres de bureau ;

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'UNANIMITE de :

- **FIXER** le nombre de vice-présidents composant le bureau de l'EPCI à 7,
- **DE DIRE** que les autres membres du bureau sont au nombre de 26 (1 délégué par commune) conformément au règlement intérieur

Délibération n°2020-21 Election des vice-présidents

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10 ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents ;

VU les résultats de scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **PROCLAME** en tant que vice- présidents :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

Premier vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine	JEAN-PIERRE JAVELOT
Deuxième vice-présidente de la communauté de communes Vexin Val de Seine	TERESA BEYER
Troisième vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine	PHILIPPE VANDEPUTTE
Quatrième vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine	YANN GRILLERE
Cinquième vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine	ERIC BRETON
Sixième vice-présidente de la communauté de communes Vexin Val de Seine	FREDERIQUE CAMBOURIEUX
Septième vice-président de la communauté de communes Vexin Val de Seine	CHRISTOPHE DEPONT

Délibération n°2020-22 Election des membres du bureau non vice-présidents

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2 et L5211-10 et L 2121-21 ;

VU l'article règlement intérieur ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents ;

VU les résultats de scrutin ;

CONSIDERANT la désignation de 4 assesseurs supplémentaires :

Mme Capucine FAIVRE, Mrs Olivier CAURETTE, Eric BRETON, Jean-Pierre JAVELOT ;

Le Conseil Communautaire :

- **PROCLAME** en tant que membres du bureau les conseillers communautaires suivants :

Communes	Membres
AINCOURT	M. COUESNON Emmanuel
AMBLEVILLE	M. BOUILLETTE Philippe
AMENUCOURT	Mme CAMBOURIEUX Frédérique
ARTHIES	M. BEERNAERT Jean
BANTHELU	M. LEHARIVELLE Gérard
BRAY-ET-LÔ	M. PAUL Christian
BUHY	M. DORE Jean Pierre
CHARMONT	M. THOMASSIN Rodolphe
CHAUSSY	M. LEMOINE Philippe
CHERENCE	M. VANDEPUTTE Philippe
GENAINVILLE	M. SCHMIT Alain

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEIXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

Communes	Membres
HAUTE-ISLE	M. ERRARD Alain
HODENT	M. BRETON Eric
LA CHAPELLE-EN-VEIXIN	Mme VALENCHON Joëlle
LA ROCHE GUYON	Mme FAIVRE Capucine
MAGNY-EN-VEIXIN	M. PUECH d'ALLISSAC Luc
MAUDETOUT-EN-VEIXIN	M. VERMEIRE Didier
MONTREUIL-SUR-EPTE	M. JAVELOT Jean- Pierre
OMERVILLE	M DE MAGNITOT Denys
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Mme COURTI Dominique
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Mme PANTIC Martine
SAINT GERVAIS	M. RICHTER Stéfan
VETHEUIL	Mme HERPIN-POULENAT Dominique
VIENNE-EN-ARTHIES	M. BILLOUE Serge
VILLERS-EN-ARTHIES	M. RENARD Jean-François
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	M. BOSSU Laurent

Délibération n°2020-23 Approbation de lecture de la charte de l'élu local par le président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1-1 ;

CONSIDERANT la transmission de la charte de l'élu local aux conseillers communautaires ;

CONSIDERANT que M. Le Président a procédé à la lecture de la charte de l'élu local

Le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **ACTE** la lecture de la Charte de l'élu local par le Président.

Délibération n°2020-24 décisions exceptionnelles prises durant la crise COVID par le Président

VU l'état d'urgence prononcée par le gouvernement,

VU Les ordonnances n° 2020-391 du 1er avril 2020 et n° 2020-562 du 13 mai 2020,

VU l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'il a été attribuée une délégation générale au président de la CCVVS pendant cette période,

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le président, après avoir procédé à l'examen de la délégation d'attributions dont il a été titulaire de plein droit et pris connaissance des décisions prises par le président dans les matières déléguées de droit depuis la publication de l'ordonnance du 1er avril 2020,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** en l'état la délégation attribuée de plein droit au président par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 en cas de renouvellement et de maintien par la réglementation ;
- **APPROUVE** les décisions prises par le Président dans le cadre de cette délégation exceptionnelle à savoir :

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2020	50	05/05/2020	MARPA	Mise à disposition agent	Gratuité de la mise à disposition
2020	67	08/06/2020	EIFPAGE	Attribution du marché voirie et affermissement de certaines tranches	Montant prévu au budget
2020	71	18/06/2020	ADAPT 95	Ouverture CLSH Août 2020	4 320

- **APPROUVE** la délégation attribuée durant la crise;

Délibération n°2020-25 vote des taux d'indemnités du Président et des Vice- Présidents

VU l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le montant total des indemnités fixées sera prévu au budget,

CONSIDERANT que pour les communautés de communes entre 10000 habitants et 19 999 habitants les taux maximaux des indemnités sont :

Président	Vice- Présidents
48.75 %	20.63%

CONSIDERANT que l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique prévue au 1^{er} janvier 2020 et fixée à 1027 ;

CONSIDERANT que les responsabilités du Président et des Vice- Présidents dans le cadre de leur délégation de fonction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE VOTER** les taux des indemnités au Président et aux Vice- présidents suivants :

Président	Vice- Présidents
48.75 %	20.63%

Délibération n°2020-26 Création des commissions thématiques

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEIXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU le règlement intérieur de la communauté de communes Vexin Val de Seine,

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

CONSIDERANT la liste des commissions proposées pour chaque vice-présidence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DECIDE** la création de 22 commissions thématiques tels que proposées ci-dessous et de 1 groupe de travail,

1 ^{ère} vice-présidence	Conférence des Maires
	Commission administrative
	Commission mutualisation
	Commission Séniors
	Commission accessibilité
2 ^e vice-présidence	Commission Schéma de cohérence et de secteur
	Comité de pilotage urbanisme
	Commission Aire d'accueil des gens du voyage
	Commission sécurité / sureté
3 ^e vice-présidence	Commission voiries
	Groupe de travail mobilité
	Commission développement éco
4 ^e vice-présidence	Commission tourisme
	Commission culture et patrimoine
5 ^e vice-présidence	Commission Finances
	Commission intercommunale des impôts directs
	Commission subventions
6 ^e vice-présidence	Commission GEMAPI
	CMA (comité du monde agricole)
	Commission Environnement
7 ^e vice-présidence	Commission sport
	Commission jeunesse
	Commission petite enfance

- **DIT** que les membres pour chaque commission définie ci-dessus seront désignés définitivement lors d'un prochain conseil communautaire,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE : MAGNY-EN-VEXIN
	Secrétaire de séance : Dominique COURTI

- **PRECISE QUE** l'ensemble de ces commissions est ouverte sans restriction aux conseillers communautaires et municipaux.

Délibération n°2020-27 Délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté de communes Vexin Val de Seine

VU code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

VU la délibération n°2020-19 en date du 11 juillet 2020 portant élection du président de la communauté ;

CONSIDERANT que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

CONSIDERANT que dans un souci de continuité et de réactivité des services de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE CHARGER** le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

Dans le domaine des affaires juridiques et des assurances :

- Passer les contrats d'assurance quels que soient leurs montants ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service ou de fonction, quel que soit le montant des sinistres, dans la limite des crédits ouverts au budget ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	Séance du 11 juillet 2020
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	COMPTE-RENDU DE SEANCE :
	<u>MAGNY-EN-VEXIN</u> Secrétaire de séance : Dominique COURTI

- Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants ;
- Convenir des missions et rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires/avoués, huissiers de justice et experts et procéder aux règlements correspondants ;
- Déposer plainte au nom de la Communauté de Communes avec ou sans constitution de partie ;
Civile, notamment pour la réparation des dommages suivants : agressions subies par les agents ou élus, vols et dégradations des biens appartenant à la Communauté de Communes ou à ses agents, et sans limitation de montant.
- Ester en justice quel que soit la juridiction et défendre les intérêts de la Communauté de Communes, ainsi qu'engager les procédures de taxations d'offices et de saisine du tribunal dans le cadre de la taxe de séjour ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Approuver et modifier les règlements intérieurs et de fonctionnement des services publics de la Communauté de Communes ;
- Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dans le domaine des Finances :

- Prendre toutes décisions concernant la souscription à l'ouverture d'une ligne de trésorerie ainsi que celles concernant les demandes de tirages ou de remboursement auprès de l'organisme bancaire
- Créer, modifier et supprimer les régies comptables de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- Solliciter les subventions auprès des financeurs pour les dépenses éligibles inscrites au budget et conclure les conventions afférentes ainsi que leurs avenants
 - **DE PREVOIR** qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.
 - **DE RAPPELLER** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 14h30

Le Président,
Jean-François FLEURY

